



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/90
7 février 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 6 FÉVRIER 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ITALIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

Au nom de l'Union européenne, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration de la présidence de l'Union européenne sur le coup d'État au Niger.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur

(Signé) F. Paolo FULCI

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration sur le coup d'État au Niger, publiée le 29 janvier 1996
par la présidence au nom de l'Union européenne

L'Union européenne condamne le coup d'État survenu au Niger le 27 janvier 1996, interrompant brutalement le processus de démocratisation lancé en 1993 par la tenue d'élections législatives et présidentielles. L'Union européenne déplore la décision des militaires de s'emparer du pouvoir, de renverser les autorités démocratiquement élues et de suspendre la constitution et les partis politiques.

Les auteurs du coup d'État seront considérés comme responsables de la sécurité des autorités légales actuellement détenues. L'Union européenne appelle à la libération de celles-ci et à la restauration de la légalité constitutionnelle.

Conformément à l'article 366-bis de la Convention de Lomé, l'Union européenne a décidé de suspendre, pour une période de six mois, sa coopération au développement avec le Niger à l'exception de l'aide humanitaire et de l'aide profitant directement aux couches les plus pauvres de la population.
